



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité  
DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 27 FEVRIER 2024

COMMUNE D'ORNAISONS

**N° D/2024-12**

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 13 Procurations : 2 Votants : 15  
DATE DE CONVOCATION : 22 février 2024  
VOTES : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an **DEUX MIL VINGT-QUATRE** et le **VINGT-SEPT FEVRIER** à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles – GASPARINI Sébastien - CHAOUAT Claire - SOLER Xavier - TISSEYRE Fanny - GIOVANNINI Elsa - RICHARD François - GALEYRAND Éric - SAEZ Muriel - GARCIA Cathy – MEKHATRIA Malick –DEGLIAME Vincent - BARSALOU André

Absents : NADAL BLIN Sylvie - JURCZYK Jean-Yves

Procurations : NADAL BLIN Sylvie à SAEZ Muriel - JURCZYK Jean-Yves à DEGLIAME Vincent

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

**Objet : Demande de subvention pour la « mise en accessibilité de la mairie et la rénovation énergétique de la salle polyvalente »**

M. le Maire informe les élus que suite à l'augmentation des prix des granulés alimentant les chaudières à bois, le projet de remplacement de la chaudière de l'école est abandonné. Ce projet faisant partie du dossier de « mise en accessibilité de la mairie et rénovation des bâtiments communaux » les services de l'Etat

demande à l'assemblée de délibérer à nouveau afin d'approuver le nouveau plan de financement.

Ainsi le nouveau plan de financement se présente comme suit :

- **MAIRIE** le projet établi par le cabinet d'architecte ENILAB ARCHITECTURE d'un montant de 256 600€ HT soit 307 920€ TTC dont 19 500€ HT pour la maîtrise d'œuvre de l'architecte Mme BALLESTER Delphine.
- **SALLE POLYVALENTE** remplacement des menuiseries extérieures par des fenêtres répondant aux normes. Devis d'un montant de 8 966,90€ HT soit 10 760,28€ TTC.

Le montant total des travaux s'élève à **265 566,90€ HT**.

Ce dossier n'ayant pas été retenu par la Région ni par l'Etat (DETR et DSIL), M le Maire propose de renouveler la demande auprès des organismes pour l'exercice 2024.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- DETR 20% soit 53 113,38€ HT
- DSIL 20% soit 53 113,38€ HT
- Département 20% soit 53 113,38€ HT (acquis)
- Région 20% soit 53 113,38€ HT
- Autofinancement 20% soit 53 113,38€ HT

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

#### DECIDE

**D'APPROUVER** sans réserve les travaux détaillés ci-dessus pour un montant total de 265 566,90€ HT.

**D'AUTORISER** M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État par une demande de DETR et une demande de DSIL, du Département et de la Région la réalisation de cette opération à hauteur de 80 % du montant total des dépenses.

**VALIDER** le plan de financement tel que détaillé ci-dessus.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune d'Ornaisons.

**HABILITE** M. le Maire à signer toutes les pièces à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024  
Reçu en préfecture le 06/03/2024  
Publié le  
ID : 011-211102678-20240227-D202412-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Gilles CASTY

